

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 AOÛT 2011

L'An Deux Mille Onze, le trente-et-un à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 24 août 2011

PRESENTS : GINGREAU F. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. OUDRY S. MORIN Y. BERNARD P. BILLY J. HAY P. MAIRÉ E.

ABSENTS EXCUSES : TAILLEFAIT C. LECOMTE JP. MERCERON A. GARNIER C.

ABSENTS : /

Procuration de Mme Corinne TAILLEFAIT à M. Patrice GAUTHIER.

Procuration de M. Christian GARNIER à M. André GIRET.

Procuration de Mme Anita MERCERON à Mme Sylvie OUDRY.

Procuration de M. Jean-Pierre LECOMTE à M. Patrice GAUTHIER.

Monsieur Eric DIGUET a été élu secrétaire de séance.

1. DELIBERATION POUR CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire expose la situation financière de la commune avec les restrictions des versements de l'Etat qui s'annoncent. Il est proposé de revoir la décision du 31 mai concernant le recrutement d'un cuisinier pour remplacer Annie. Possibilité d'envisager la livraison des repas mais qu'advient-il de l'épicerie ? La décision définitive est repoussée à la prochaine réunion car 4 conseillers sont absents. Si la livraison des repas est choisie, on dégage une économie de 10 000 €.

2. DELIBERATION INDEMNITE DE CONSEIL A MONSIEUR LE RECEVEUR CM20110831-001

Monsieur le Maire donne lecture du décompte des indemnités de conseil pouvant être accordées au titre de la gestion 2010 et 2011 à Monsieur le Receveur.

Il sollicite le Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré et vote (1 abstention, 1 voix pour et 12 voix contre), décide de ne pas verser les indemnités de gestion 2010 et 2011 à Monsieur Philippe FUENTES. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

3. DELIBERATION POUR PAIEMENT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE A LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT LAURENT CM20110831-002

Monsieur le Maire explique que la somme demandée par la Commune de la Chapelle Saint Laurent pour l'année scolaire 2010/2011 s'élève à 10 664.72 € pour 17 enfants dont 6 maternelles et 5 CM2. Le coût se trouve multiplié par 2 par rapport à l'an dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (10 pour et 4 blancs), accepte de payer cette contribution de 10 664.72 €

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

4. ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SEVRES POUR 2011 CM20110831-003

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres concernant la cotisation 2011.

Pour Boismé, cette cotisation s'élève à 385.45 € pour 2011.

Considérant l'aide juridique apportée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de verser la cotisation 2011 s'élevant à 385.45 €

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

5. DESIGNATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE CM20110831-004

Monsieur le Maire explique qu'il a fait une demande de radar pédagogique et qu'il est vivement conseillé d'avoir un référent sécurité routière pour pouvoir en bénéficier. C'est pourquoi, il propose de désigner M. André GIRET, adjoint à la voirie, pour assurer cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (12 pour et 2 abstentions), décide de désigner M. André GIRET en tant que référent sécurité routière.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

1. CHOIX POUR AMELIORER LA SECURITE EN ENTREE DE BOURG ROUTE DE BRESSUIRE CM20110831-005

Monsieur André GIRET, adjoint à la voirie, explique qu'il a reçu plusieurs propositions plutôt coûteuses. Un nouveau devis a été fait sur la base d'une résine fine avec effets sonores et visuels pour la somme de 1707.72 € par Ouest Signalisation.

Des plantations seront à ajouter de chaque côté (application du Plan d'accessibilité des voiries et équipements PAVE) et des bandes podotactiles seront mises près de l'école. Proposition de faire ensuite la Route de Faye l'Abbesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux Route de Bressuire.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

2. INAUGURATION GARDERIE

Visite des locaux à 18 heures. 18 h 30 : discours de M. le Maire.

M. Eric GAUTIER, Président du Conseil Général des Deux-Sèvres, Mme Ségolène ROYAL, Présidente de la Région Poitou-Charentes ainsi que Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale sont excusés. Puis vin d'honneur dans la foulée.

(Demander aux employés communaux d'arracher les rougeons aux Sables ainsi que broyer dans la parcelle du futur lotissement).

3. LOTISSEMENT QUARTIER DURABLE :

Suite au dépôt du permis d'aménager, des choses sont à reprendre. La demande de pièces manquantes a été transmise à l'Atelier Paul ARENE. Certains points du P.L.U. vont poser problème ce qui va obliger au lancement d'une révision très rapide. Cependant, cela ne va pas résoudre les soucis car la loi veut que s'appliquent pendant 5 ans les règles d'urbanisme fixées au moment du dépôt.

4. ASSAINISSEMENT RUE DE LA ROCHEJACQUELIN

La Communauté de Communes est intervenue sur la rue de la Rochejacquelin à 3 reprises depuis le début de l'année : le réseau est mort. Il faudrait une intervention très rapide. Prise en charge de la partie assainissement par Cœur du Bocage mais il faudrait refaire les 2 réseaux : reste les eaux pluviales à charge de la Commune+ éventuellement, l'enfouissement de l'électricité mais également la réfection de la voirie qui est très endommagée. Possibilité de le faire en 2012, éventuellement sur 2 exercices. A faire chiffrer.

Au niveau de l'assainissement, il faudra se mettre aux normes à cause du nouveau lotissement. Problème aussi Rue de St Mérault et Rte de Clessé. Le lotissement du Muscadet est raccordé sur la route de Clessé.

5. STATION D'EPURATION

1000 M² de roseaux à acquérir sur le bord de la rivière.

6. PSYCHOSOCIOESTHETICIENNE :

Où pourrait-on l'installer ? Beaucoup de travaux dans l'ancienne mairie, l'école maternelle, la Maison Boucherit...

De toute façon, des travaux seront à faire. Quel loyer est-elle prête à verser ? Proposition de 100 € par mois. Lui faire visiter les différentes possibilités. La toiture de l'ancienne mairie est bonne à refaire. Proposition de lui louer la maison Boucherit ou de louer un domicile plus grand pour pouvoir mener cette activité chez elle.

7. RENCONTRE AVEC M. EDMOND PÉROCHON

Rencontre concernant le réaménagement du quartier de St Mérault. Une pierre va être sculptée par M. Théophile MOREAU et M. BAUDU a été sollicité pour la réalisation d'un placard afin de mettre la légende à l'abri. Décision est prise d'organiser une réunion de la Commission Bourg et Lac en compagnie des personnes intéressées par ce sujet le Mercredi 14 septembre à 18 h30.

8. CLUB DU 3EME ÂGE

Monsieur Michel REVAULT, Président du Club, envisage un arrêt du Club. La partie informatique envisage de créer sa propre association.

9. VALIDATION ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN (ZDE) CM20110831-006

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour valider la zone des Galvestes pour le développement éolien sur Boismé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, valide la zone des Galvestes pour le développement éolien.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

10. DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT CM20110831-007

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière réunion en date du 7 juillet 2011, le Conseil Municipal, s'est prononcé favorablement sur la participation de Boismé au Programme local de l'Habitat. Cependant, il n'a pas été désigné de représentants. M. le Maire propose de réparer cet oubli en désignant Monsieur Yves MORIN représentant titulaire pour la Commune de Boismé et Monsieur Christian GARNIER en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte de désigner M. Yves MORIN en tant que délégué titulaire et M. Christian GARNIER en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

11. AMENAGEMENT DU CIMETIERE

M. Yves MORIN explique que le jardin du souvenir a vu sa réalisation trop rapide. 3 caves-urnes seraient à déplacer pour permettre plus d'aisance et une meilleure accessibilité au niveau du passage.

12. REUNION PUBLIQUE MARCHÉ FERMIER

Elle aura lieu le vendredi 16 septembre 2011 à 20 h 30. Toutes les personnes intéressées sont invitées à y participer. Réunion débat suite à l'enquête réalisée en avril- mai auprès des habitants par Melle Adeline GATARD.

13. REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS CM20110831-008 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 31 MAI 2011

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs maxima applicables en 2011 sont les suivants:

36.97 € par kilomètre et par artère en souterrain

49.29 € par kilomètre et par artère en aérien

24.64 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide :

- de fixer pour l'année 2011 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

36.97 € par kilomètre et par artère en souterrain

49.29 € par kilomètre et par artère en aérien

24.64 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- que ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005 .

- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

- Après une déclaration des réseaux France Télécom au 31/12/2008, le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la Mairie de Boismé est de :

-17.22 kilomètres de conduite en sous-sol

-26.44 kilomètres d'artères aériennes

- Suite à un courrier de France Télécom, il apparaît que 0.34 kms de câbles aériens ont été retirés du patrimoine occupé sur la Commune de Boismé en 2010 (annexe jointe) et que le montant ne doit pas dépasser 1922.99 €.

Soit pour 2011: 1922.99 €

- de charger Monsieur le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

14. DENOMINATION DU PARKING DE LA GARDERIE ET DE L'ESPACE ENFANCE

Lors de la dernière réunion, plusieurs propositions étaient apparues sans pour autant faire l'unanimité. Proposition de la Place Yvon BERNARD ou Place des Chênes. A voir ultérieurement.

15. DIVERSES INFORMATIONS :

Monsieur le Maire informe de la demande de renouvellement de la mise à disposition de Mme Marie-Noëlle BROSSARD auprès du CCAS avec une augmentation du temps pour le budget Maintien à domicile. En effet, la gestion du service d'aide à domicile est de plus en plus exigeante en temps que ce soit au niveau de l'organisation ou de la rédaction des documents budgétaires.

Une consultation, en concertation avec le Centre de Gestion, avait été menée pour les assurances du personnel. Il en ressort que les propositions faites sont plus chères que ce que paie actuellement la Commune. En conséquence, il est décidé de ne pas donner suite.

Séance levée à 23 h 30 min

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,